

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2010 – 38

Date : 24/06/10	Objet : Projet de renaturation des vallées meurthe-et-mosellanes du Longeau et de la Seigneulle	Vote : Pas d'avis, Seulement des recommandations
------------------------	---	---

Le CSRPN, réuni le 24 juin 2010, a assisté à une présentation par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le bureau d'étude ESOPE du diagnostic écologique des vallées Meurthe-et-Mosellanes du Longeau et de la Seigneulle en préalable aux travaux de restauration des cours d'eau de l'étude. Ce site devant faire l'objet prochain d'un dossier de demande de dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées, il a également été présenté l'impact du projet et les différentes mesures qui sont proposées.

Au préalable, les membres du CSRPN ont pu consulter le document mis en téléchargement sur le site à accès restreint du CSRPN de Lorraine.

Présentation

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Longeau et de la Seigneulle est compétent pour gérer les 2 cours d'eau du Longeau et de la Seigneulle en Meurthe-et-Moselle. Suite à des décennies de gestion hydraulique (qui ont notamment conduit à la rectification du Longeau et à la déconnexion des anciens méandres), les élus ont souhaité s'orienter à partir de 2004, sous l'impulsion des partenaires, vers une démarche de restauration écologique et de gestion durable de ces milieux, qui présentent encore aujourd'hui de très fortes potentialités écologiques à l'échelle de leurs vallées.

Des inventaires et des cartographies d'habitats ont été réalisés sur l'ensemble du périmètre. Il a été dénombré plus d'une centaine d'espèces protégées sur un territoire de 550 ha environ, tous groupes confondus, et notamment une espèce très peu connue : *Unio crassus*. Un dossier de dérogation aux interdictions de destruction d'espèces et d'habitats d'espèces protégées est donc en cours d'élaboration (prévu pour l'automne 2010). Des inventaires systématiques sont en cours pour combler les lacunes de connaissance concernant ce mollusque.

Avis du CSRPN (Avis N° 2010-38) :

Après avoir étudié ce dossier,

Considérant l'intérêt de la restauration du milieu physique et du cours naturel du Longeau et de la Seigneulles,

Considérant la richesse de la biodiversité animale et végétale inventoriée, et en particulier la présence de plusieurs espèces protégées dans les zones à restaurer des deux ruisseaux, ainsi que dans les lits majeurs des deux cours d'eau,

Le CSRPN de Lorraine :

- demande que toutes les mesures soient mises en œuvre pour garantir le maintien du bon état de conservation des populations des espèces protégées et patrimoniales présentes et impactées par le projet, en particulier pour la moule de rivière (*Unio crassus*) qui y présente des populations abondantes,
- propose que l'ensemble des deux cours d'eau et de leurs lits majeurs soit intégré comme ZPS et ZSC dans le réseau Natura 2000 et fasse d'objet à ce titre d'une approche globale de conservation et de restauration,
- souhaite que des mesures agri-environnementales soient mises en place afin de garantir par une stricte limitation des apports fertilisants et une fauche tardive, compatible avec les périodes de nidification des oiseaux prairiaux (en particulier le Tarier des prés), la conservation de la flore oligotrophe et de l'avifaune nidificatrice des prairies permanentes de cette zone,
- suggère qu'un programme d'inventaire, d'étude de la biologie des populations et de l'écologie de la moule de rivières (*Unio crassus*) en Lorraine soit engagé, afin de permettre la mise en œuvre de mesures garantissant la conservation de cette espèce menacée en Lorraine,
- souhaite que cette opération de restauration des deux cours d'eau du Longeau et de la Seigneulle soit menée de manière progressive et exemplaire, qu'elle fasse l'objet d'un suivi scientifique et d'un retour d'expérience afin de constituer une opération pilote sur ce genre d'intervention en Lorraine.

Le président du CSRPN :
M. Serge MULLER

